LABORATOIRE FRANÇAIS DE TECHNIBIOLOGIE S.E.T.A.

DIFAPAQ

(Bloc à 0.005% (0.05g/kg) de Difenacoum et 0.01% (0.1g/kg) de Dénatonium Benzoate)
N°AMM : 8500108

Fiche DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
Selon le règlement UE 453/2010 modifiant l'annexe II de la directive REACH 1907/2006/CE, Art 31 publié le 30/01/06 (journal officiel L396) et selon le règlement 1272/2008

1. Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise.

1.1 Identification du produit

Nom commercial : DIFAPAQ

1.2 Usage

Usage : Produit biocide (TP 14), appât rodenticide en bloc (BB).

Utilisation conseillée : Appât rodenticide usage professionnel et non professionnel.

Utilisation déconseillée : Autres que celles indiquées.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société :
SARL LABORATOIRE FRANÇAIS DE TECHNIBIOLOGIE S.E.T.A.
Château de Puèchassaut
BROUSSE
81440 LAUTREC
FRANCE
Téléphone : 05.63.75.36.26.
Télécopie : 05.63.75.30.55.
Adresse e-mail : lft-seta@orange.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Anti-Poisons de Paris
Téléphone : 01 40 05 48 48
Télécopie : 01 49 64 53 80
Numéro d'urgence international :
Téléphone: +49 180 2273-112

---

2. Identification des dangers

2.1 Classification du mélange

Classification selon la Directive 1999/45/CE et amendements successifs.

Symbole : Xn – Nocif
Phrases de risque : R22

En raison des propriétés anti vitaminiques K de la matière active, l'ingestion peut déclencher des troubles de la coagulation sanguine, se traduisant par l'apparition d'un syndrome hémorragique.

Symboles et indications de danger :

Symbole(s) 

Phrases de risque(s) :

R 22 : Nocif en cas d'ingestion

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage CE 1999/45

Code(s) de pictogramme(s), mention d'avertissement



Symbole(s) et indication(s) de danger :
Xn-Nocif

Phrases de risque(s) :

R 22 : Nocif en cas d'ingestion

Phrases de sécurité :

S1/2 : Conserver sous clé et hors de portée des enfants. S7 : Conserver le récipient bien fermé. S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux des animaux. S20/21 : Ne pas manger, boire et fumer pendant l'utilisation. S24 : Eviter le contact avec la peau.	S35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage. S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin, et lui montrer l'emballage et l'étiquette S49 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

2.3 Autres dangers :

Dangereux pour les chiens et/ou chats.

Ce produit est dangereux pour les mammifères, y compris les animaux domestiques et les oiseaux. L'exposition des animaux non cibles doit être évitée.

3. Composition / Information sur les composants

Mélanges :

Substance	N° CAS	N°EC	%(p/p)	Symbole	Phrase R	Classification selon le règlement 1272/2008/CE
Difenacoum	56073-07-5	259-978-4	0.005%	T+, T, N	28-48/25-	Acute Tox. 2 (*) STOT RE 1

			(0.05g/kg)		50/53	Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1 H300, H372 , H400, H410
Dénatonium Benzoate	3734-33-6	223-095-2	0.01% (0.1g/kg)	Xn, Xi	20/22-38- 41-52/53	Acute Tox 4 (*); H302, H332 Skin corrosive. 2.cat2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412

4. Premiers Secours

Informations générales :

La substance active contenue dans le produit est un anticoagulant.
Elle a une action anti-vitaminique K, l'effet anticoagulant peut persister un certain temps.
En cas de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.1 Description des premiers secours :

Après inhalation :
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau :
Retirer les vêtements souillés, laver les parties contaminées à l'eau savonneuse et rincer immédiatement et abondamment à l'eau potable, si nécessaire consulter un médecin.

Après contact avec les yeux :
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau potable durant 10 minutes en maintenant les paupières écartées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Après ingestion :
Appeler d'urgence un médecin. Lui montrer l'étiquette et la fiche de données de sécurité.

4.2 Principaux symptômes et effets différés aigus :

Symptômes : Troubles de la coagulation - Tendance accrue au saignement.
Dans les cas graves, une hémorragie massive d'organes internes peut entraîner un choc circulatoire, ce qui pourrait s'avérer fatal. L'apparition des symptômes peut être retardée de 4 jours après l'absorption.
Un empoisonnement important par ingestion inhibe la vitamine K, provoquant des hémorragies cutanées et des muqueuses. Présence de sans dans les urines, augmentation du temps de Quick. L'action sur d'autres systèmes ou appareil est d'ordre hémorragique.

Dangers : La substance / le produit est un rodenticide anticoagulant avec un mode d'action de type coumarine.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion d'une grande quantité de produit, faire vomir, faire un lavage gastrique contrôler l'activité prothrombinique.
Administrer de la vitamine K1 (phytoménadione). Les analogues de la vitamine K1 (vitamine K3 : ménadione par exemple) sont peu actifs et ne doivent pas être employés.
L'efficacité du traitement doit être suivie par la mesure du temps de Quick et il ne doit être arrêté que lorsque cette dernière valeur est revenue à la normale et y demeure.

Compte tenu de la gravité des hémorragies qui peuvent survenir suite à une ingestion chez l'animal et en particulier chez l'animal domestique, la vitamine K1 peut être administrée même en l'absence de signe d'altération de la coagulation.
Contre-indication: Anticoagulants.

---

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction recommandés :
Utiliser des extincteurs à poudre ou à neige carbonique.

Moyens d'extinction contre-indiqués :
L'utilisation d'eau pulvérisée afin de ne pas polluer les égouts et la nappe phréatique

5.2 Dangers particuliers résultants de la substance ou du mélange :

Empêchez l'écoulement des eaux d'extinction dans les égouts, eaux pluviales, milieu naturel.
Risques de gaz toxiques dans les fumées (monoxyde de dioxyde de carbonne,…).

5.3 Conseils aux pompiers :

S'équiper de vêtements protégeant la peau, les yeux, les muqueuses et porter un appareil respiratoire autonome.

---

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Porter un vêtement et des gants de protection (Cf. point 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher tout épandage dans les égouts, eaux pluviales ou milieu naturel.
Informer les autorités compétentes en cas de pollution de cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Recueillir l'appât avec des moyens mécaniques (pelle, balai par exemple) en respectant les consignes d'utilisation, puis stocker les déchets dans des fûts identifiés avec des couvercles hermétiques (Cf. point 13).

---

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Prendre les précautions individuelles disponibles afin d'éviter tout contact avec le produit.
Porter des gants et manipuler les blocs nus avec des pincettes.
Ne pas manger, boire, fumer dans les zones de travail. Se laver les mains après chaque utilisation.

Selon le règlement UE 453/2010 modifiant l'annexe II de la Directive REACH 1907/2006/CE,
Art. 31 publié le 30.01.06 (journal officiel L396) et selon le règlement 1272/2008

Produit: **DIFAPAQ**

Date / Mise à jour le: 18.03.2013 Version: 3

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Conserver uniquement dans les emballages d'origine (bien refermer après emploi).
Stocker le produit dans un endroit clos, frais et ventilé, l'abri de la chaleur et des flammes, de la lumière et de l'humidité.
Conserver hors de portée des enfants et à l'écart des denrées alimentaires y compris ceux pour animaux.
Rubrique I.C.P.E. : 1155

8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle :

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

8002-74-2: cires de paraffine et cires d'hydrocarbures
VME 2 mg/m3 (VLEP-INRS (FR)), fumées
Limite donnée à titre indicatif

8.2 Contrôles de l'exposition :

Équipement de protection individuelle :

Protection respiratoire :
Protection respiratoire non nécessaire.

Protection des mains :
Des gants de protection (EN 374) sont nécessaires pour une manipulation sûre de ce produit et sont aussi recommandés pour se protéger contre les maladies transmises par les rongeurs.
p.ex. caoutchouc nitrile, caoutchouc chloroprène, chlorure de polyvinyle (PVC) entre autres.
Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux :
Nécessaire en cas de risque de contact avec les yeux, lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166).

Vêtements de protection :
Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène :
Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

9. Propriétés physiques et chimiques :

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:	Bloc (céréales + paraffine empoisonnée)
Couleur :	Bleu
Odeur :	Pratiquement inodore
Seuil olfactif :	Non déterminé
Valeur du pH :	Ph 7
Point de fusion :	Non applicable

Point d'ébullition :	Non applicable
Point d'éclair :	> 206 °C
Vitesse d'évaporation :	Non applicable
Inflammabilité :	Non inflammable
Limite inférieure d'explosivité :	Non déterminé
Limite supérieure d'explosivité :	Non déterminé
Pression de vapeur :	Non applicable
Densité :	Env. 1,21 g/cm3 (20 °C) (calculé(e))
Densité de vapeur relative (air) :	Non déterminé
Solubilité dans l'eau :	Non soluble
Données relatives à : Difenacoum	
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): 7,6	*(20 °C)*
Auto-inflammabilité :	Non auto-inflammable. Données se rapportant au composant principal
Décomposition thermique :	Non déterminé
Viscosité dynamique :	Non applicable
Risque d'explosion :	Aucune propriété explosive
Propriétés comburantes :	Non comburant

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2 Stabilité chimique :

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.4 Conditions à éviter :

Exposition aux températures élevées.

10.5 Matières incompatibles :

Produits à éviter :

Acides forts, bases fortes, oxydants puissants

10.6 Produits de décomposition dangereux :

La combustion ou la décomposition thermique dégage des vapeurs toxiques et irritantes (oxyde de carbone).

11. Informations toxicologiques

Informations sur la préparation

Irritation cutanée : Non irritant
Irritation des yeux : Non irritant

Informations sur la substance active

Toxicité orale aiguë

Données expérimentales/calculées :
DL50 rat (par voie orale) : 36.000 mg/kg

CL50 rat (par inhalation) : 72,92 - 116,96 mg/l 4 h

DL50 rat (par voie cutanée) : 1.260.000 mg/kg

Toxicité dermique aigüe

Evaluation de l'effet irritant :
Non-irritant pour la peau. Non irritant pour les yeux.

Données expérimentales/calculées :
Corrosion/irritation de la peau lapin : Non irritant
Lésion oculaire grave/irritation lapin : non irritant

Données expérimentales/calculées :
Cobaye: N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux.

Mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène :
Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.

Cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène :
Les différentes études réalisées sur animaux n'ont pas montré d'effets cancérigènes.

Toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction :
Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène :

Les tests sur animaux réalisés avec des quantités qui ne sont pas toxiques pour les animaux adultes ne donnent pas d'indice pour un effet toxique pour les embryons.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée :

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : Difenacoum
Evaluation de la toxicité après administration répétée :
L'exposition répétée à de petites quantités peut affecter certains organes. Nuit au système de coagulation

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique :
Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques.
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : Difenacoum
Toxicité vis-à-vis des poissons :
CL50 (96 h) 0,064 mg/l, Oncorhynchus mykiss (Directive 92/69/CEE, C.1)

Données relatives à : Difenacoum
Invertébrés aquatiques :
CE50 (48 h) 0,52 mg/l, Daphnia magna (Directive 92/69/CEE, C.2)

Données relatives à : Difenacoum
Plantes aquatique(s) :
NOEC (72 h) 0,25 mg/l (taux de croissance), Pseudokirchneriella subcapitata (Directive 92/69/CEE, C.3)

Evaluation de la toxicité terrestre :
Dangereux pour les oiseaux et les mammifères.

12.2 Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O) :
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : Difenacoum
Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O) :
Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation :
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : Difenacoum
Potentiel de bioaccumulation :
Compte-tenu du coefficient de partage octanol/eau (log P O/E), accumulation dans les organismes possible.

12.4 Mobilité dans le sol (et d'autres compartiments si disponibles)

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux :
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : Difenacoum
Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux :
Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le produit contient une substance PBT potentielle.

Le produit contient une substance vPvB potentielle (très persistante et très bioaccumulable)

Données relatives à : Difenacoum
Substance PBT potentielle
Substance vPvB potentielle (très persistante et très bioaccumulable)

12.6 Autres effets néfastes

Le produit ne contient aucune substance listée dans l'Annexe I du Règlement (CE) n°2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

12.7 Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:
Ne doit pas être rejeté dans l'environnement

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets / Produits non utilisés :
Eliminer les produits dans une décharge agréée ou les incinérer dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Emballages souillés :
Pour les particuliers : Eliminer les emballages vides et rincés aux ordures ménagères ; ne pas réutiliser l'emballage.
Pour les professionnels : Rincer les emballages avant de les faire éliminer. Détruire selon les règlementations en vigueur.
Eliminer les produits et les emballages vides via une collecte spécifique.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

RID Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport fluvial intérieur

ADN Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport maritime

IMDG
Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Sea transport

IMDG
Not classified as a dangerous good under transport regulations

Transport aérien	**Air transport**
IATA/ICAO Produit non dangereux au sens des réglementations de transport	IATA/ICAO Not classified as a dangerous good under transport regulations

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 67/548/CE (et modifications)
Règlement n°1907/2006/CE (REACH)
Règlement n°1272/2008/CE (CLP)
Règlement n°790/2009/CE (et modifications)
Directive 98/8/CE
CAR (Competent authority report Difenacoum)
Directive 453/2010/CE

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent en section 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

16. Autres informations

16.1 Phrases de risque pour la formulation : section 2
Aucune

16.2 Phrases de sécurité pour la formulation : section 2

S1/2 : Conserver sous clé et hors de portée des enfants. S7 : Conserver le récipient bien fermé. S13 : Conserver à l' écart des aliments et boissons y compris ceux des animaux. S20/21 : Ne pas manger, boire et fumer pendant l'utilisation. S24 : Eviter le contact avec la peau.	S35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage. S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin, et lui montrer l'emballage et l'étiquette S49 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

16.3 Phrases de risque pour les composants : section 3

20/22 : Nocif par inhalation et par ingestion 21/22 : Nocif par contact avec la peau et par ingestion 27/28 : Très toxique par contact avec la peau et par ingestion 37/38 : Irritant pour les voies respiratoires et la peau 36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. 38 : Irritant pour la peau 41 : Risque de lésions oculaires graves 50 : Très toxique pour les organismes aquatiques	48/24/25 : Toxique : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par contact avec la peau et par ingestion 50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique 52/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

16.4 Classification pour les composants : section 3

H300 : Mortel en cas d'ingestion.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
H332 : Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.
H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraine des effets néfastes à long terme.
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraine des effets néfastes à long terme.

16.5 Symboles pour les composants : section 3

T+ : Très toxique.
T : Toxique.
N : Dangereux pour l'environnement.
Xi : Irritant.
Xn : Nocif

16.6 Abréviations utilisées :

RID : Règlement International concernant le transport des marchandises Dangereuses par chemin de fer.
ADR : Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route.
IMDG : International Maritime code for Dangerous Goods.
IATA : International Air Transport Association.
ICAO : International Civil Aviation Organization.
CAR : Competent Authority Report.
CAS : Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP : Classification, Etiquetage, Emballage des substances et des mélanges.
ICPE : Installations Classées Pour l'Environnement.
EC : Effective Concentration.
REACH: Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques.

16.7 Conseils relatifs à l'utilisation

Précautions : Utiliser les produits avec précautions. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.
Autres informations : Mode, dose et instructions d'emploi, se référer aux instructions mentionnées sur la fiche technique et l'étiquette.
Note : La présente Fiche de Données de Sécurité a été établie conformément à l'annexe II du règlement (CE) 1907/2006.
Dénégation de responsabilité : Avant d'utiliser ce produit pour la première fois ou selon un procédé nouveau, étudier attentivement la compatibilité avec le matériel mis en œuvre. Malgré le soin apporté à la rédaction de cette fiche, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de l'utilisation du mélange.

Toutes les indications contenues dans ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, en accord avec la législation européenne et sont données de bonne foi.
L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures nécessaires afin de respecter la législation locale et nationale.

Fiche de sécurité : Etablie au 18.03.2013
*En cas de mise à jour les paragraphes modifiés sont signalés par le signe : **
.

Tél : 05.63.75.36.26. Fax : 05.63.75.30.55. Email : lft-seta@orange.fr